



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 37 - MARS 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2012061-0002 - Arrêté de délégation de signature du 1er mars 2012 pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique	1
Arrêté N °2012061-0008 - Arrêté de délégation de signature pour les Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (Sites:Bichat- Beaujon- Louis Mourier- Bretonneau- Charles Richet)	5

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2012061-0006 - arrêté n ° 2012-00201 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du secrétariat général pour l'administration	14
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2012001-0010 - DRFiP75 - Délégations de signatures concernant les services du pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés - GOUILLARD	17
Arrêté N °2012061-0001 - DRFiP75 - Délégations de signatures concernant les services du pôle gestion publique Secteur public local	20



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012061-0002

**signé par Directeur du groupe hospitalier Necker Enfants malades
le 01 Mars 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du 1er mars
2012 pris au titre de l'article R. 6147-10 du
Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012 -

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-285 portant nomination de Monsieur Serge Morel aux fonctions de directeur par intérim du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-295 portant nomination de directeurs adjoints au groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Sylvie Escalon, Directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Mohamed Benrejda, Chargé de mission, Directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe D de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Laure Boquet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et G de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Sabine Dupont, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;

- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales, de la Qualité et des Relations avec les Usagers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et G de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé et, par intérim, en l'absence de Madame Marie Laurent-Deugnier, de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et F de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Marie Laurent-Deugnier, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et F de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Fabienne Marion, Coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Séverine Delalande, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Laure Boquet ;

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Christine Rouzeau, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Sabine Dupont ;

En cas d'empêchement de Madame Elisabeth Guillaume, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales, de la Qualité et des Relations avec les Usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Siedlarz, Attachée d'administration hospitalière chargée du Bureau du Personnel Médical, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Elisabeth Guillaume ;

En cas d'empêchement de Madame Marie Laurent-Deugnier, Directrice adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, et de Madame Elisabeth Guillaume lorsqu'elle assure l'intérim de cette direction, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Sophie Kerambellec, Ingénieur, Adjointe à la Directrice adjointe chargée des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Marie Laurent-Deugnier ;
- Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Marie Laurent-Deugnier ;

En cas d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Vernhes, Attachée d'administration hospitalière, chargée du suivi des marchés et des finances à la Direction des Travaux, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargé de la Direction des Finances et de la Recherche,
- Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines,
- Madame Sylvie Escalon, Adjointe au directeur, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Stratégie, des Projets et du Projet Laennec,
- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice Adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicale, de la Qualité et des Relations avec les Usagers,
- Madame Marie Laurent-Deugnier, Directrice adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable,
- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des Soins,
- Madame Eliane Rameau, Directrice adjointe, mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,
- Madame Laurence Vo-Dinh, Directrice adjointe exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades ;

B. aux administrateurs de garde en second :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Responsable des Services Economiques,
- Madame Nadine Durand, Responsable du service des admissions, frais de séjour et traitements externes,
- Madame Valérie Franvil, Régisseur,
- Monsieur Patrick Littauer, Responsable des Affaires Générales,
- Madame Christine Rouzeau, Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines,
- Madame Nathalie Siedlarz, Responsable du service du Personnel médical,
- Monsieur Eric Valin, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.

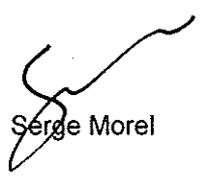
ARTICLE 5 :

L'arrêté n° 2011274-0001 de délégation de signature du 1^{er} octobre 2011 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris,
Le 1er mars 2012


Serge Morel



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012061-0008

**signé par Directeur du groupe hospitalier Bichat Beaujon Louis Mourier Bretonneau Charles
Richet
le 01 Mars 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature pour les
Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de
Seine (Sites: Bichat- Beaujon- Louis Mourier-
Bretonneau- Charles Richet)

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012-02-CK

Le directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2011 – 0072 DG modifié du 09 mai 2011 fixant les matières déléguées par la Directrice Générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

Vu l'arrêté directorial n° 2010- 285 DG portant nomination de Monsieur Christophe Kassel aux fonctions de directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

Vu les arrêtés directoriaux n° 2010-287 DG, 2012-0011 DG et 2012-002 DG portant nomination de cadres de direction des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Mme Anne Costa, Directrice du Groupe Hospitalier adjointe par intérim, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) dans le champ d'attribution du directeur par intérim du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Fabrice Ormancey, Directeur des finances, coordonnateur du pôle ressources approvisionnement, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A/C/D/F/H/I de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Eric Simon, Directeur des finances Adjoint, en charge des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C/H de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Caroline Calmel, Directrice des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Erik Domain, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Alexandre Therre, Directeur des Ressources Humaines Adjoint, en charge des relations sociales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, Chef de projet du futur Bichat, Beaujon, coordonnateur du pôle investissement, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D et F de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Pascale Cosialls, Directrice des Affaires médicales et de la recherche, coordinatrice du pôle stratégie, qualité et patientèle, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E et G de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Patrick Roquencourt, Secrétaire Général, Adjoint au directeur du site Bretonneau, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E et F de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur du NSI Gestion et de la Cellule des marchés, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D et F de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

- Myriam Bénaomar, adjointe à la Directrice du site Louis Mourier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Dominique Champenois, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Erik Dusart, Directeur du site Bichat, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Marie Warnier, Directrice du site Bretonneau, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice du site Bretonneau, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Gwénoyée Abalain, Directrice du site Louis Mourier, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n°2011-0072DG susvisé,
- Younès Bénanteur, Directeur du site Charles Richet, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Hélène Oppetit, Directrice du site Beaujon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur adjoint Chef de projet du futur Bichat/Beaujon, coordonnateur du pôle investissement, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation de signature est donnée à :

- Olivier Savin, Directeur du système d'information,
- Abder El Assali, Adjoint au Directeur du système d'information,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe C dépenses 2°/3°/5°/7° et paragraphe D à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

- Françoise Gosso, Directrice des équipements,
- Solène Molle, Ingénieur à la Direction des équipements,
- Sébastien Vesseron, Ingénieur à la Direction des équipements,
- Elodie Salga, Ingénieur à la Direction des équipements,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe C dépenses 2°/4°/7° à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

- Marc Hérold, Directeur des travaux et de la maintenance,
- Hubert Parmentier, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Bertrand Rigaud, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Pierre Puget, Ingénieur à la Direction des travaux,
- David Supplis, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Jean-Philippe Lausson, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Edouard Croisile, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Patrick Prioset, Ingénieur à la Direction des travaux,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 paragraphes C dépenses 2°/3°/7° et F à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

En cas d'empêchement de Monsieur Erik Domain, Directeur des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Christine Cosmao, Attachée d'Administration Hospitalière
- Laure Albrecht, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie-Victoire Grolleau, Attachée d'Administration Hospitalière
- Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière
- Marie-Hélène Cachin, Attachée d'Administration Hospitalière
- Gwenaëlle Gérard-Saigne, ACH
- Denis Guitteaud, Attaché d'Administration Hospitalière

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Erik Domain et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe A, B et G.

- Gérard Cottin, Cadre de santé, Responsable de formation groupe
- Michelle Marie, Cadre de santé, Adjointe Responsable de formation groupe

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Erik Domain et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe B 4°.

En cas d'empêchement de Monsieur Fabrice Ormancey, Directeur des finances, coordonnateur du pôle ressources approvisionnement ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Jean-François Tacnet, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Marie-Emilie George, Attachée d'Administration Hospitalière,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Fabrice Ormancey et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG paragraphe C à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire,

En cas d'empêchement de Madame Caroline Calmel, Directrice des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Edwige Lesaffre, Ingénieur hospitalier,
- Brahim Bouzaréa, Ingénieur hospitalier pour le site de Charles Richet,
- Arnaud Guillet, Attaché d'Administration Hospitalière, Coordonnateur logistique pour le site de Louis Mourier,
- Joan Pasquier, ACH Responsable des services économiques pour le site de Bichat,
- Dominique Jombard, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable Services Economiques,
- Aïcha Cadjee, Technicien Supérieur Hospitalier, Coordinatrice Logistique site Bretonneau
- Murielle Combres-Champagne, Technicien Supérieur Hospitalier, Coordinatrice Logistique et Services Economiques site Beaujon

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Caroline Calmel et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG paragraphe C à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

En cas d'empêchement de Madame Pascale Cosialls, Directrice des affaires médicales et de la recherche, coordonnatrice du pôle stratégie, qualité et patientèle, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Pascale Machon, Attachée d'Administration Hospitalière
- Pauline Maisonneuve, Attachée d'Administration Hospitalière

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG paragraphe A et G à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

- Annick Macrez, Directrice qualité/gestion des risques/droits du patient

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Pascale Cosialls, et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n°2011-0072 DG paragraphe E à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Hélène Oppetit, Directrice du site de Beaujon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Erik Domain, Directeur des Ressources Humaines du Groupe Hospitalier,
- Fabrice Ormancey, Directeur des finances, coordonnateur du pôle ressources approvisionnement,
- Marc Catanas, Directeur des Soins infirmiers,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Anne Costa a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Erik Dusart, directeur du site de Bichat, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Alexandre Therre, Directeur des Ressources Humaines Adjoint, en charge des relations sociales,
- Caroline Calmel, Directrice des services économiques et logistiques,
- Eric Simon, Directeur des finances Adjoint, en charge des recettes,
- Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, Chef de projet du futur Bichat, Beaujon, coordinateur du pôle investissement,
- Pascale Cosialls, Directrice des Affaires médicales et de la recherche, coordinatrice du pôle stratégie, qualité et patientèle,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Erik Dusart a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Madame Gwénoyée Abalain, directrice du site de Louis Mourier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Myriam Benaomar, adjointe à la Directrice du site Louis Mourier,
- Erik Domain, Directeur des Ressources Humaines GH
- Nicole Gatineau Saillant, Coordinatrice soins du site de Louis Mourier,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Gwénoyée Abalain, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Louis Mourier,

En cas d'empêchement de Mme Marie Warnier, directrice du site de Bretonneau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Patrick Roquencourt, Secrétaire Général, Adjoint à la directrice du site Bretonneau,
- Marie-Lise Pimentel, Attachée d'Administration Hospitalière Chargée des Affaires générales et des relations avec les usagers, du site Bretonneau,
- Marie-Hélène Cachin, Attachée d'Administration Hospitalière Chef du personnel du site de Bretonneau,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marie Warnier, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de M. Younès Bénanteur, directeur du site de Charles Richet ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Hadjila Lerouge, Directrice des soins du site Charles Richet
- Denis Guitteaud, ACH, Chef du personnel, du site Charles Richet,
- Marie Catherine, ACH,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Younès Bénanteur, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Charles Richet,

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

1. l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2, 3 et 5 du présent arrêté

2. Pour le site de Beaujon

- Jean Rougemont, Directeur adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH,
- Marc Catanas, Directeur des Soins du site
- Elodie Salga, Ingénieur biomédical, Direction des Equipements
- Emmanuelle Juan, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie-Victoire Grolleau, AAH Chef du personnel du site
- Colette Mascarin, ACH Responsable formation
- Sylvie Celerier, ACH, Responsable des relations avec les usagers du site
- Marie-Lise Pimentel, AAH

3. Pour le site de Bichat :

- Françoise Gosso, Directrice des Equipements,
- Laure Albrecht, AAH, Ressources Humaines du GH
- Eric Blattes, AAH, Cellule des marchés du GH,
- Pauline Maisonneuve, AAH, Responsable des affaires Générales et recherche du GH
- Michèle Caron, ACH, Responsable des relations sociales du GH,
- Marie Nobili, ACH Adjoint au responsable du bureau des entrées du site
- Sophie Viane, ACH Assistante de direction du site
- Edwige Lesaffre, ingénieur hospitalier

4. Pour le site de Louis Mourier :

- Hocine Hasnaoui, Cadre de soins service imagerie du site,
- Bertrand Rigaut, Ingénieur travaux du GH
- Pierre Puget, Ingénieur Travaux du GH

- Jean-François Tacnet, AAH service budget
- Nadia Olinga, ACH, service des ressources humaines du GH
- François Pinchon, ACH, service personnel médical du GH
- Christelle Soupraya, ACH, Responsable archives du site

5. Pour le site de Bretonneau :

- Marie-Pascale Legret, AAH, Chargée des affaires générales et usagers du site Bichat
- Jean-Philippe Lausson, Ingénieur Travaux du GH
- Sébastien Vesseron, Ingénieur biomédical, Direction des Equipements,
- Tony Loiseau, AAH, chef du personnel du site
- Hadjila Lerouge, Directrice des soins du site Charles Richet

6. Pour le site de Charles Richet :

- Evelyne Estibal, ACH, comptabilité travaux du site
- Edouard Croisile, Ingénieur travaux du site
- Brahim Bouzarea, Ingénieur logistique du GH
- Joe-Pascal Saji, Ingénieur Responsable restauration du GH
- Marie Catherine, ACH,
- Denis Guitteaud, AAH, chef du personnel du site
- Henri Pham, AAH, Cadre Administratif de Pôle

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2011 - 276 - 0001 portant délégation de signature du directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est abrogé.

ARTICLE 8:

Le Directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2012.

Christophe Kassel





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012061-0006

**signé par Préfet de police
le 01 Mars 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n ° 2012-00201 accordant délégation de
la signature préfectorale au sein du secrétariat
général pour l'administration

Arrêté n° 2012-00201

accordant délégation de la signature préfectorale au sein du secrétariat général pour l'administration

Le préfet de police,

Vu le décret n° 2003-737 du 1er août 2003 modifié portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret du 25 mai 2007 par lequel M. Michel GAUDIN, préfet détaché directeur général de la police nationale, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 11 janvier 2012 par lequel M. Renaud VEDEL, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, directeur adjoint du cabinet du préfet de police (1re catégorie), est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2012 accordant délégation de la signature préfectorale au préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration,

Arrête

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud VEDEL, préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, M. Serge BOULANGER, administrateur civil hors classe, est habilité à signer :

- les conventions de formation passées avec des prestataires extérieurs ;
- les autorisations ponctuelles de mise à disposition de moyens ;
- toutes décisions en matière d'action sociale et notamment les conventions et avenants à ces conventions, à passer en vue de la réservation de logements au profit des personnels du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

- les concessions de logement au bénéfice des personnels de la préfecture de police ;
- la gestion administrative et financière des moyens relatifs au fonctionnement du cabinet, secrétariat général pour l'administration, notamment les commandes, devis, factures et attestations de service fait ;
- les propositions de primes et d'avancement des personnels du cabinet.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BOULANGER, Mme Danielle BALU, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est habilitée à signer :

- la gestion administrative et financière des moyens relatifs au fonctionnement du cabinet, secrétariat général pour l'Administration, notamment les commandes, devis, factures et attestations de service fait ;
- les propositions de primes et d'avancement des personnels du Cabinet., à l'exception des propositions de primes et d'avancement des agents de catégorie A.

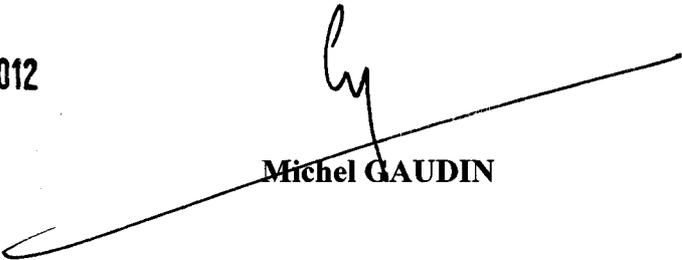
Article 3

L'arrêté 2012-00129 du 13 février 2012 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du secrétariat général pour l'administration est abrogé.

Article 4

Le préfet, directeur du cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **01 MARS 2012**



Michel GAUDIN

2012-00201



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012001-0010

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Janvier 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75 - Délégations de signatures
concernant les services du pôle fiscal Paris
Centre et Services spécialisés - GOUILLARD



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85

Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la création de la direction générale des finances publiques, notamment son article 6 ;

Vu le décret n°2008-446 du 7 mai 2008 portant dispositions transitoires relatives aux conditions de mise en jeu de la responsabilité de certains comptables des services déconcentrés de la DGFIP

Vu l'arrêté du 28 mars 2011 pris pour l'application de l'article 6 du décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1^{er} novembre 2011, Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Arrête :

Art. 1^{er} . – **Madame Nicole GOUILLARD**, en sa qualité de comptable du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Paris 9^{ème} Est, en mon nom :

1° accomplit tous actes de recouvrement et de procédure contentieuse relatifs :

- aux rôles de cotisation foncière des entreprises et à l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis d'imposition de cotisation foncière des entreprises ainsi qu'aux rôles supplémentaires de taxe professionnelle et à l'ensemble des taxes figurant sur l'avis d'imposition de taxe professionnelle mis en recouvrement à compter du 30 avril 2011 pour le département de Paris ;
- aux créances non soldées au 15 juin 2011 issues des rôles généraux de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises mis en recouvrement au titre de l'année d'imposition 2010 et des rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises et de l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis de cotisation foncière des entreprises et des rôles supplémentaires de taxe professionnelle et de l'ensemble des taxes figurant sur l'avis d'imposition de taxe professionnelle mis en recouvrement les 30 novembre et 31 décembre 2010 pour le département de Paris.

2° prend, en ce qui concerne les majorations, frais de poursuite et intérêts moratoires liés au recouvrement de la taxe professionnelle et de la cotisation foncière des entreprises, les décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 50 000 euros ;

Art. 2 . – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIE 9^{ème} Est, 9 rue d'Uzès 75002 Paris

A Paris, le 1^{er} janvier 2012

Jean-Pierre PERY

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1^{er} novembre 2011, Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Nicole GOUILLARD, chef des services comptables, responsable du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Paris 9^{ème} Est, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de la contribution économique territoriale - ou de la taxe professionnelle pour les années antérieures à 2010, formulées par les entreprises disposant d'un seul établissement ou dont tous les établissements sont situés dans le ressort du centre, quel que soit le montant de la demande ;
- 3) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses prises sur les impôts recouvrés par les comptables du Trésor, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIE de Paris 9^{ème} Est, 9 rue d'Uzès 75002 Paris, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2012

Jean-Pierre PERY

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Arrêté N°2012001-0010 - 02/03/2012



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012061-0001

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Mars 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75 - Délégations de signatures
concernant les services du pôle gestion
publique Secteur public local



DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1^{er} Mars 2012

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-France ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94 rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

AVENANT

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le Décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 (art.14) portant règlement général sur la Comptabilité Publique, modifié notamment par les décrets n° 74-246 du 11 mars 1974 et n° 76-1027 du 10 novembre 1976 ;
- Vu l'Instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation du service des comptes publics, modifiée le 02 août 1984 et le 03 mars 2004, publiée au Journal Officiel ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques ;
- Vu la décision du 18 octobre 2011 portant désignation du gérant intérimaire de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 1er novembre 2011 son installation.

DÉCIDE



DÉLÉGATIONS SPECIALES

POLE GESTION PUBLIQUE SECTEUR PUBLIC LOCAL		
DIVISION RÉGION ET COLLECTIVITES DIVERSES		
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
Mme Karine LIGNAC Inspecteur des Finances Publiques Responsable du Service Région	<p>Signer, pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les lettres de relance, les mises en demeure et, dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD et autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),▪ les bordereaux de situation,▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 8.000 €,▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 800 €,▪ les certificats de non-opposition,▪ les états de notification des oppositions et significations,▪ les accusés de réception des ATD, les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,▪ dans la limite de 15 000 €, les chèques sur le Trésor, les ordres de paiement, les VGM et les décisions de remboursement d'excédent,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs. <p>Signer en cas d'empêchement de l'un des autres responsables de service de la Division Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>	

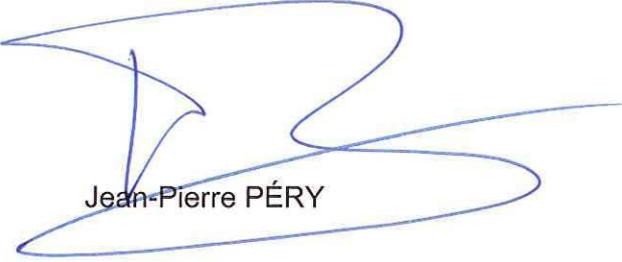
DIVISION DÉPENSES DE PERSONNEL ET COMPTABILITÉ

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
<p align="center">M. Erick LEFORT Inspecteur des Finances Publiques Responsable du Service Comptabilité Ville, Département, Préfecture de police</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les VGM, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 12.000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 12 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes bancaires notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires, ▪ les relances de l'ordonnateur : <ul style="list-style-type: none"> - demandes de renseignements aux ordonnateurs, - demandes de restitutions des excédents prescrits, - demandes d'émissions de mandats ou titres, demandes d'annulations de mandats. 	

<p>Mme Isabelle ODILE Contrôleur des Finances Publiques Adjointe du Service Comptabilité Ville, Département, Préfecture de police</p>	<p>Signer en l'absence du responsable de service « Comptabilité Ville, Département, Préfecture de police » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les VGM, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8.000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 8 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes bancaires notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires, ▪ les relances de l'ordonnateur : <ul style="list-style-type: none"> - demandes de renseignements aux ordonnateurs, - demandes de restitutions des excédents prescrits, - demandes d'émissions de mandats ou titres, demandes d'annulations de mandats. 	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Toutes les délégations précédemment accordées à M. Francis KRAUSE sont supprimées à compter du 1^{er} mars 2012.

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Gérant intérimaire de la Direction régionale des Finances Publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



Jean-Pierre PÉRY